

DEMANDE POUR UNE SUBVENTION COMMUNALE - EMBELLISSEMENT DE FAÇADES

Infos et contact :

Nom et prénom : _____

N° et Rue, code postal : _____ L _____ Localité : _____

Téléphone : _____ GSM : _____

eMail : _____

Lieu du projet : Adresse de l'objet pour lequel la subvention est demandée :

N° et Rue, code postal : _____ L _____ Localité : _____

Données de banque :

Institut bancaire : _____

Compte N° : LU _____

- Conditions :**
1. L'immeuble ou la maison d'habitation est habité(e) plus de 20 ans.
 2. Les travaux à réaliser doivent être réalisés sur la / les façades donnant directement sur la voie publique.

1.

Réservé à l'administration			
a)	m ² décapage de l'ancienne façade	3 €	
b)	m ² confection d'un nouvel enduit et mise en peinture	12 €	
c)	m ² nettoyage de la façade et mise en peinture	7 €	
d)	m ² nettoyage de la façade	2 €	
		Total :	

Le calcul de la surface prise en compte comprend la surface développée, avec les baies des fenêtres et des portes. Les ouvertures dépassant une surface de 6m² ne sont pas prises en compte. La participation totale de la commune est limitée à un maximum de 1.500 euros par demande

Pièces à joindre obligatoirement à la présente demande

AVANT le début des travaux:

- Photo(s) couleur indiquant l'état existant de l'immeuble
- Echantillon de la nouvelle teinte spécifiant le coloris sous la norme RAL
- et un échantillon d'une dimension de 20 x 20 cm

Pièces à remettre obligatoirement

APRÈS l'achèvement des travaux:

- Photo(s) couleur indiquant l'état de l'immeuble après la réfection de la façade
- En cas de décapage de l'ancienne façade avant mise en peinture, une photo indiquant la façade en état décapée
- (si demandé / factures en rapport avec les travaux réalisés)

- Le demandeur déclare respecter les dispositions légales en la matière.
- Il s'engage en outre à rembourser intégralement la subvention du moment qu'il contreviendrait aux engagements ci-dessus et au cas où l'administration communale aurait déboursé la prime à la suite de déclarations inexactes, incomplètes ou par erreur.

Important : La subvention concernant les travaux de rénovation ou de réfection de façades ne sera pas accordée pour les différents cas suivants :

- si les encadrements autour des fenêtres respectivement autour des portes ne sont pas sauvegardés afin de sauvegarder le patrimoine
- si la couleur remise avec la demande risque de nuire à l'aspect architectural de la rue
- si la façade n'a pas été rénovée complètement

Date : _____

Signature : _____

La signature n'est pas nécessaire
pour le remplissage des formulaires en ligne.